ART. PREMIER N° 111

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 111

présenté par

Mme Jourdan, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE PREMIER

I. – Après le mot :

« environnemental »

insérer les mots :

« et social ».

II. – En conséquence, compléter cet article par la phrase suivante :

« Ces formations sont dispensées tout au long de la scolarité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à préciser que la sensibilisation doit se faire tout au long de la scolarité et doit porter sur les différents impacts du numérique et notamment sociaux.

Les conséquences environnementales sont nombreuses et s'additionnent. La Commission Européenne retient 13 indicateurs dont le réchauffement global lié aux gaz à effet de serre, la toxicité pour les écosystèmes, l'épuisement des ressources abiotiques, etc. Il est également

ART. PREMIER N° 111

important de sensibiliser aux impacts sociaux indissociables des impacts environnementaux. L'ensemble de ces sujets et outils doivent être présentés dès le plus jeune âge, avec une approche pédagogique adaptée pour créer une véritable conscience des problèmes et avantages posés par le numérique.